REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(/ I S A S :

83/723 du 27.9.1983

DECRET N° _____/MTPS-DGTFP-DFP.- portant intégration et nomination de Monsieur GUIMBI GUIMBI Laurent, dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

D.B. (/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19;20 et/du décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

D.C.F. (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 1 5 9 1 /MEN-DGAS-DPAA-SP-P3 du 20.12.1982 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;

(/u le décret n° 62/198 du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

DECRETE :

.../

Article 1er : En application des dispositions du Décret n° 67/304 du 30.9.1967 susvisé Monsieur GUIABI GUIABI Laurent, né le 5 Mai 1957 à Kintumba (Kimongo) titulaire de la Licence Es-Lettres (Session de 1981) Option Philosophie, obtenue à l'Université Marien NGOUABI est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

Article 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de Service de l'intéressé, à la rentrée scolaire (1982-1983) sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 Septembre 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Antoine NDINGA-OBA.-

LE MINISTRE DES FINANCES

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

CORPC..... 1
DGTFP-DFP..... 3
DFP/DST..... 1
MEN..... 2
DGAS..... 2
DPAA..... 5
DB..... 3
DCF..... 1

DOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1
SGCII/BC..... 1